



Commission " Gestion quantitative de la ressource en eau (crues et étiages) "

Compte-rendu de la Réunion du 22 septembre 2005 – MOITRON-SUR-SARTHE 9h30

- 1 -

Étaient présents :

M. Bernard BREUX (Président de la Commission Locale de l'Eau)
 M. David ALLAIN (DDE de l'Orne)
 M. Fernand BARILLER (Maire de St Paul le Gaultier)
 Mme Hélène BAUER (Parc Naturel Régional Normandie Maine)
 M. Pascal BONIOU (Agence de l'Eau Loire Bretagne)
 M. Jean-Jacques BOUCLE (Maire de Vivoin)
 M. Joël PERRAUX (Association Rivières Vivantes)
 M. Alain DIEU (FDPPMA de la Sarthe)
 M. Pierre DUCHEMIN (Conservatoire du Patrimoine Naturel Sarthois)
 M. Pierre DUGARDIN (Les Amis des Moulins de la Sarthe)
 M. Bernard DUVAL (Syndicat Mixte Sarthe Amont)
 M. Gérard EYCHENNE (Conseil Supérieur de la Pêche)
 Mme Micheline GENDRON (Maire de Maresché)
 M. Rémy GILLET (Association Faune et Flore de l'Orne)
 M. Jean HENAFF (Association Sarthe Nature Environnement)
 M. Jean-Claude LEBOSSÉ (Maire de Sougé-le-Ganelon)
 Mme Célia LEVINET (Établissement Public Loire)
 M. Samuel MIENVILLE (Conseil Général de la Sarthe)
 M. Jean-Claude PLET (Comité Régional de canoë-kayak)
 M. Hubert SAVARY DE BEAUREGARD (Chambre d'agriculture de l'Orne)
 M. Jean-Pierre SEINGIER (Mayenne Nature Environnement)
 M. Jean-Paul TETE (ADSPQI)
 M. Baptiste SIROT (Animateur de la CLE, IIBSA)
 Melle Maina PRIGENT (Stagiaire IIBSA)

M. Jean-Michel MURTIN (SOGREAH Consultants)
Mme Delphine VOVARD (SOGREAH Consultants)
M. Jérôme DUCHEMIN (IDEA Recherche)
M. Philippe MARTIN (IDEA Recherche)

Étaient excusés :

Mme Corinne BIVER (DIREN Basse-Normandie)
M. Gérard BRAULT (Maire de St Léonard des Bois)
Mme Véronique CANTIN (Maire de Neuville-sur-Sarthe)
Mme Nelly HEUZE (Conseillère Générale de la Sarthe)

L'ordre du jour était le suivant :

- 1 - Le SAGE Sarthe Amont : rappel des enjeux – organisation – calendrier d'avancement
- 2 - Présentation des acteurs
- 3 - État des lieux – diagnostic : objectifs - démarche - calendrier
- 4 - Exposé de l'état d'avancement du recueil des données de l'état de lieux : travail sur une première version d'atlas cartographique et de fiches thématiques
- 5 - Échange – débat sur les modalités de co-construction de l'état des lieux
- 6 - Inventaire des zones humides sur le territoire du SAGE : restitution du travail réalisé par Melle Maïna PRIGENT dans le cadre de son stage de fin d'études

- 2 -

En préambule M. BREUX remercie les personnes présentes à cette première réunion de la commission thématique " Gestion quantitative de la ressource en eau (crues et étiages) ".
Il remercie M. CHAUDEMANCHE, maire de Moitron-sur-Sarthe, qui a mis à disposition la salle de la mairie pour l'organisation de cette réunion.

Il rappelle brièvement les enjeux du SAGE et le rôle des commissions thématiques qui ont été créées par la Commission Locale de l'Eau (CLE) afin d'élargir la concertation aux acteurs non membres de la CLE, et souligne leur importance dans la phase d'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Sarthe Amont.

M. BREUX cite brièvement les personnes qui se sont excusés de leur absence.

Après avoir détaillé l'ordre du jour, M. BREUX donne la parole à Baptiste SIROT pour une présentation de la démarche SAGE et de son état d'avancement.

Ordre du jour n°1 :

Le SAGE Sarthe Amont : rappel des enjeux – organisation – calendrier d'avancement

L'enjeu premier du SAGE est de planifier la gestion de l'eau avec pour objectif « satisfaire les besoins de tous sans porter d'atteinte irréversible aux milieux aquatiques ». La méthode repose sur la participation active d'un maximum d'acteurs locaux qui élaborent ensemble leur propre politique de l'eau à une échelle cohérente : le bassin versant.

Le bassin versant de la Sarthe Amont concerne 286 communes des départements de la Sarthe, de l'Orne et de la Mayenne, deux régions administratives (Basse-Normandie et Pays de la Loire), soit une superficie de 2882 km².

Les enjeux définis par le SDAGE Loire-Bretagne de 1996 pour le SAGE Sarthe Amont sont :

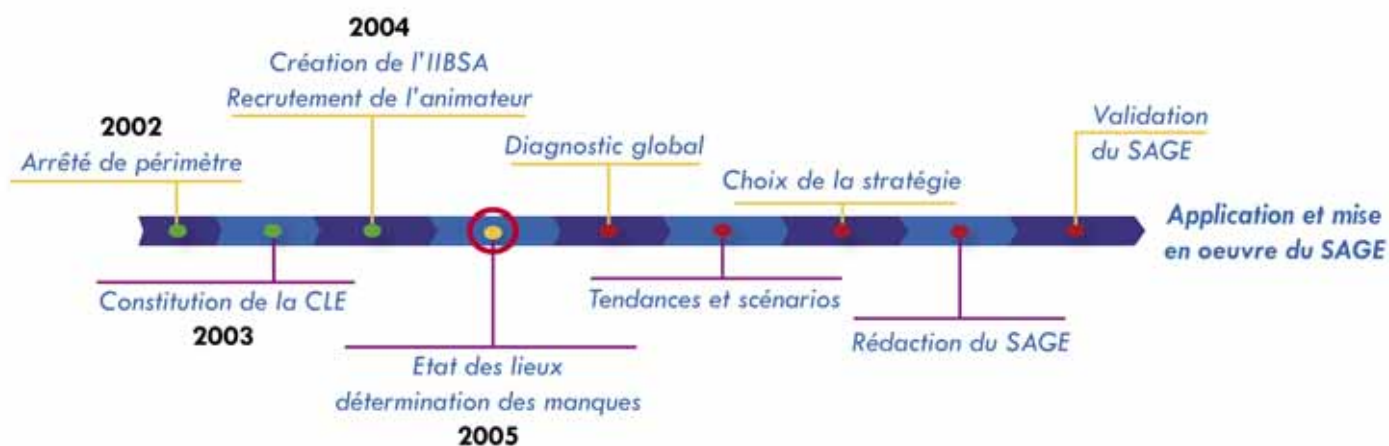
- La lutte contre l'eutrophisation
- La protection et la réhabilitation des écosystèmes aquatiques
- L'amélioration des ressources en eau potable
- L'amélioration de la qualité des eaux de surface

A ces grands enjeux, la CLE a décidé de rajouter un enjeu supplémentaire qui est « la lutte contre les inondations ».

L'élaboration du SAGE repose sur une organisation quadripartite :

- la CLE, véritable parlement local de l'eau, qui élabore et assure la mise en œuvre du SAGE ;
- l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe Amont (IIBSA) qui assure la maîtrise d'ouvrage des actions et décisions de la CLE : elle lui apporte les financements (avec l'aide de ses partenaires) ainsi que l'appui technique et administratif ;
- les trois commissions thématiques, groupes de travail où la concertation tient une place importante ;
- le Bureau de la CLE qui joue le rôle de comité de pilotage du SAGE : c'est à lui qu'appartient notamment le suivi des études.

Avancement de la démarche :



- 3 -

Ordre du jour n°2 :

Présentation des acteurs

Un tour de table est réalisé afin de permettre à chacun de se présenter, d'indiquer la structure qu'il représente, et de donner sa perception sur la démarche SAGE et ce qu'il souhaite y apporter.

Ordre du jour n°3 :

État des lieux – diagnostic : objectifs - démarche - calendrier

L'équipe de projet composée de Jérôme DUCHEMIN, Philippe MARTIN (IDEA Recherche), Delphine GAUVARD et Jean-Michel MURTIN (SOGREAH Consultants) se présentent ainsi que leurs bureaux d'études respectifs.

⇒ Mobilisation des dynamiques locales :

L'enjeu est de s'inscrire dans un processus de concertation : informer, consulter, débattre, communiquer, participer.

L'objectif est d'obtenir une connaissance précise des réalités locales par le biais notamment d'entretiens individuels. Pour M. J. DUCHEMIN, il importe que le SAGE soit élaboré par les acteurs du

bassin, ce qui est la spécificité de la démarche SAGE, d'où la création des commissions thématiques qui sont ouvertes au plus grand nombre. Il propose d'ailleurs aux membres de la commission de communiquer si besoin à l'animateur de la CLE les coordonnées de personnes pouvant être invités à participer.

Il rappelle d'ailleurs que la DCE incite à ce que la démarche d'élaboration du SAGE soit participative.

⇒ L'état des lieux des milieux et des usages et la détermination des manques :

M. MURIN précise qu'il s'agit de collecter l'ensemble des données existantes sur le bassin versant afin de les cartographier et de les synthétiser pour qu'elles soient compréhensibles par tous. La réalisation de l'atlas cartographique s'appuie sur le guide méthodologique des SAGE élaboré par l'Agence de l'Eau.

S'il apparaît qu'un certain nombre de données sont manquantes sur une thématique en particulier, et qu'elles sont indispensables pour la suite de l'élaboration du SAGE, les bureaux d'études proposeront la réalisation d'études complémentaires. Charge alors à la CLE, ou au bureau de la CLE, de définir s'il est nécessaire d'engager des investigations supplémentaires.

Enfin M. J. DUCHEMIN souligne que c'est en phase d'état des lieux que l'on peut identifier les acteurs absents de la démarche (agriculteurs, industriels, etc...), et faire en sorte de les y associer.

⇒ Le calendrier :

L'étude a débuté en mars 2005.

Le bureau de la CLE s'est déjà réuni à deux reprises avec les cabinets IDEA Recherche et SOGREAH Consultants pour faire le point sur l'état d'avancement de l'étude et orienter la suite des travaux.

Suite aux commissions thématiques, deux autres réunions du bureau de la CLE seront organisées en octobre et novembre pour parfaire le document d'état des lieux qui sera présenté à la CLE en décembre 2005.

- 4 -

Ordre du jour n°4 :

Exposé de l'état d'avancement du recueil des données de l'état de lieux : travail sur une première version d'atlas cartographique et de fiches thématiques

L'état des lieux du SAGE sera présenté sous la forme d'un atlas cartographique, chaque carte étant liée à une fiche de synthèse explicative et à des documents annexes.

Pour la restitution de l'état des lieux, 92 cartes seront disponibles dans l'atlas, dont 67 cartes sont achevées à ce jour.

M. J. DUCHEMIN indique que l'objectif que se sont fixé IDEA Recherche et SOGREAH Consultants est de proposer des documents qui soient le plus pragmatique et le plus pratique possible.

Ordre du jour n°5 :

Échange – débat sur les modalités de co-construction de l'état des lieux

Carte3.3 : M. BREUX demande à ce que soient rajoutés les points de mesure du réseau CRISTAL. Mme LEVINET signale que des mesures de débits ont été réalisées dans le cadre de l'étude 3P, et pourraient être rajoutés sur la carte.

Carte3.4 : M. MURIN signale qu'il n'y a pas d'objectif quantitatif défini par le SDAGE Loire-Bretagne pour le bassin de la Sarthe Amont. M. BONIOU précise que le SAGE pourra définir un objectif quantitatif, en s'appuyant éventuellement sur des études complémentaires.

M. BREUX demande à M. BONIOU si un débit minimum a été fixé sur le Sarthon dans le cadre du Contrat Restauration Entretien. M. BONIOU signale que les études réalisées dans le cadre des CRE ne permettent pas de définir les débits minima.

Carte 5.2 : M. PLET signale que 2 organismes réalisent des mesures de qualité d'eau sur Alençon. Ces données « non officielles » seront mentionnées sur une carte séparée.

Carte 5.2a : M. DIEU propose que soit ajoutée une carte représentant les matières azotées + les nitrates. M. MURTIN précise que ce type de représentation est scientifiquement impossible, les nitrates étant une forme ultime de transformation des matières azotées.

Carte 5.3 : M. BONIOU signale que le SAGE pourra définir ses propres objectifs de qualité, qui ne pourront être que plus ambitieux que ceux définis par le SDAGE Loire Bretagne.

M. BREUX propose de séparer dans l'atlas cartographique tout ce qui relève la DCE afin qu'il n'y est pas d'amalgame avec les objectifs du SAGE.

Carte 7.4 : M. MURTIN indique que seuls les prélèvements déclarés sont représentés.

Carte 7.7 : M. BREUX demande à ce que soit rajoutée la base d'aviron du Mans.

Carte 9.6 : Mme LEVINET propose que la légende soit modifiée afin que l'on puisse mieux distinguer la différence entre les zones inondables (61) et la crue centennale modélisée. M. ALLAIN demande à ce que les zones inondables de la DIREN au 1/25000° ne soient pas représentées sur la même carte que les données PPRI au 1/5000° pour un souci de cohérence.

Mme LEVINET demande à ce que les sources de données, les crues de référence ainsi que les échelles de représentation soient mentionnés sur la cartographie.

M. BREUX estime que sur la thématique « risque d'inondation » des informations supplémentaires seront nécessaires pour alimenter la réflexion, notamment une meilleure connaissance des champs naturels d'expansion de crues sur le bassin de la Sarthe Amont. Ce manque d'information pourra éventuellement faire l'objet d'études complémentaires.

M. MURTIN précise que des tableaux de synthèse mentionnant notamment le montant des dommages liés aux inondations seront listés en annexe.

Concernant le coût des dommages liés aux inondations, M. J. DUCHEMIN signale qu'il est toujours difficile d'obtenir des données fiables et indiscutables.

Mme LEVINET signale que la DDE du Maine et Loir a déjà travaillé sur des estimations de coûts, des informations peuvent y être récupérées.

Concernant les sujets 9.7 et 9.8, M. MURTIN et Mme GAUVARD sont dans l'attente de toute information qui pourra les aider à finaliser les cartes.

Carte 10.1b : l'occupation du sol a peu évolué entre 1990 et 2000, hormis sur un secteur à proximité du Mêle sur Sarthe où une importante surface de prairie a été convertie en terres arables.

M. MURTIN signale que les données les plus récentes utilisées pour cette carte date de 2000, l'occupation des sols a certainement beaucoup évolué depuis.

Carte 10.2 : Mme LEVINET demande à ce que soit précisé dans la légende à côté du risque inondation la mention « limites communales », afin qu'il n'y est pas d'amalgame avec une quelconque enveloppe d'inondation.

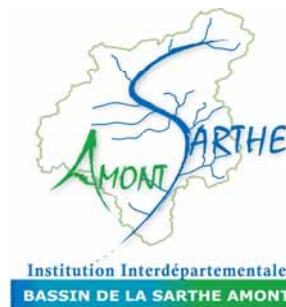
M. BREUX signale que les cartes de l'Atlas cartographique d'état des lieux sont consultables et téléchargeables sur le site de la CLE à l'adresse www.sage-sartheamont.org.

Pour ceux qui n'ont pas accès à l'Internet, les cartes pourront être transmises sur demande (CD-Rom ou support papier).

Les observations sont à transmettre à l'animateur de la CLE ou directement aux chargés d'études d'ici le 11 octobre 2005.

Coordonnées :

M. Baptiste SIROT
 Animateur de la CLE
 Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe Amont
 27 bd de Strasbourg BP 96
 61003 Alençon Cedex
 Tél : 02 33 82 22 72
 Fax : 02 33 82 22 73
 baptiste.sirot@sage-sartheamont.org



M. Jérôme DUCHEMIN
 j.duchemin@idea-recherche.com
 M. Philippe MARTIN
 p.martin@idea-recherche.com
 IDEA Recherche
 3 rue de la Carrière
 35000 RENNES
 Tél : 02 23 46 13 40
 Fax : 02 23 46 13 49



M. Jean-Michel MURTIN
 jean.michel.murtin@sogreah.fr
 Mlle Delphine GAUVARD
 delphine.gauvard@sogreah.fr
 SOGREAH Consultants
 8 avenue des Thébaudières BP 232
 44815 ST HERBLAIN CEDEX
 Tél : 02 28 09 18 00
 Fax : 02 40 94 80 99



Ordre du jour n°6 :

Inventaire des zones humides sur le territoire du SAGE : restitution du travail réalisé par Melle Maïna PRIGENT dans le cadre de son stage de fin d'études

Melle PRIGENT présente le travail qu'elle a réalisé dans le cadre de son stage de fin d'études effectué de mai à septembre au sein de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe Amont (IIBSA).

Elle précise dans en premier temps l'objectif du SAGE dans le cadre de l'inventaire des zones humides : obtenir des informations concrètes sur la localisation et la fonctionnalité des zones humides du bassin versant afin de définir des priorités et des orientations d'actions pour leur préservation.

Son travail a consisté à inventorier les zones humides existantes sur le bassin Sarthe amont à partir d'une collecte des données existantes : données bibliographiques, connaissances des acteurs du milieu associatif, etc...

Il s'agit de la première étape d'inventaire des zones humides dans le cadre d'un SAGE.

La prochaine étape consistera à localiser les zones humides potentielles. D'après une analyse comparative multicritère des différentes méthodes existantes, Melle PRIGENT indique que l'application du calcul de l'indice topographique Beven KIRKBY (capacité d'un point donné d'accumuler de l'eau) est la solution la plus appropriée.

La seconde mission a consisté à la rédaction d'un guide technique pour l'inventaire des zones humides à l'échelle locale. Ce guide est destiné aux communes pour les aider à intégrer les zones humides dans leurs documents d'urbanisme.

Ce guide a les objectifs suivants :

- Rappeler les fonctions des zones humides
- Présenter les outils disponibles pour la phase d'inventaire et de gestion
- Rappeler le cadre réglementaire des zones humides
- Présenter les zones humides du bassin versant de la Sarthe Amont et leurs caractéristiques

M. SAVARY DE BEAUREGARD s'interroge sur la distinction qui est faite entre « zone humide » et « zone inondable ». Melle PRIGENT signale que les zones inondables sont considérées comme de potentielles zones humides.

M. BREUX propose de diffuser ce document provisoire aux membres de la commission qui en feront la demande afin qu'ils puissent apporter leurs commentaires sur ce document. Il est prévu de faire valider ce guide technique par le Bureau de la CLE et la CLE et de le diffuser aux communes du bassin versant au premier trimestre 2006.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

- 7 -